

JUILLET 2022



*au fil de l'eau*

Le rapport des actions de votre Mairie

# Mot du Maire

## » SOMMAIRE

**PARTAGER & ÉCHANGER** 3

**CADRE DE VIE & DÉVELOPPEMENT DURABLE** 4

**VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE** 5 - 6

**JEUNESSE & SOCIAL** 7

**FINANCES MUNICIPALES** 8 - 9

**DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE** 10

**URBANISME & AMÉNAGEMENT** 11 - 12

**NUMÉRIQUE** 13

**MUNICIPALITÉ & VIE COMMUNALE** 14 - 15

**LIBRE EXPRESSION** 16



Chères Roquettoises, chers Roquettois,  
En ce mois de juin, le retour de la fête locale, des galas et des tournois portés par les associations, les écoles et les centres de loisirs égailent notre quotidien après deux ans de diète.

Un retour à une vie normale post-COVID que nous espérons tous pérenne malgré l'arrivée d'une guerre à nos portes qu'accompagne une inflation galopante.

En ces temps difficiles, je ne peux que me féliciter du **refinancement de la dette** communale avec des taux d'intérêt particulièrement bas. La diminution des coûts financiers supportés par la commune va nous permettre d'amortir le choc causé par la forte augmentation des prix de l'énergie et des services. Il va nous aider à poursuivre et concrétiser les gros investissements sans augmentation de la pression fiscale communale cette année.

L'aménagement du **cœur de village** va démarrer par la rénovation du château. Les audits réalisés en 2021 ont mis en évidence de gros problèmes d'humidité, une isolation défaillante, une accessibilité impossible pour les personnes en situation de handicap et un accès au 2e étage interdit à tous.

La **rénovation de l'école** va connaître une nouvelle étape avec l'engagement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Elle sera chargée d'animer le groupe de réflexion composé des acteurs concernés, d'assister la municipalité pour les demandes de subventions, de participer au choix de l'architecte présentant le projet le plus adapté et de suivre la bonne coordination et la qualité de réalisation des travaux.

Après plus de 8 ans d'errance, **l'éclairage du terrain de football** va enfin pouvoir être mis en conformité.

**Les aires de jeux** du Gros Bois et du Complexe Dominique Prévost vont être réaménagées et rénovées.

La **réhabilitation du lotissement des Pyrénées** va s'accélérer avec la création d'un espace détente. Il accompagnera l'arrivée de nouveaux commerces et d'un centre médical dans les anciens locaux désaffectés de l'ancien magasin Utile.

La mutuelle porteuse du projet de **Résidence Autonomie** nous a informés de ses progrès pour s'implanter sur un terrain situé route d'Aquitaine. Si tout va bien, une ouverture est prévue en 2026.

La **révision du PLU** entre dans sa phase de structuration.

Bonne lecture de ce nouveau numéro de Roquettes au Fil de l'Eau.  
A très bientôt.

*Michel Capdecemme*



**RÉDACTION : MAIRIE DE ROQUETTES**  
6 rue Clément Ader 31120 ROQUETTES - Tél. 05 61 72 84 80  
Dépôt légal : directeur de la Publication,  
**Michel Capdecemme, Maire de Roquettes.**  
Mise en page / Impression : **CAZAUX Imprimeur Conseil**

## LE PÈRE NOËL DE LA PLACE MONTSÉGUR N'EST PLUS SEUL !

« La cahute à vin chaud » a rejoint le Père Noël début décembre pour une ouverture les vendredis et samedis soir ainsi que le dimanche après-midi.

Ce lieu de convivialité a été plébiscité par beaucoup de Roquettois. Il a permis aux petits et grands de se réchauffer autour d'une boisson chaude accompagnée de quelques friandises.

Les enfants en ont profité pour glisser leurs lettres adressées au père Noël dans la boîte destinée à cet effet, ils ont souri devant les objectifs pour une belle photo sur le traîneau scintillant de lumières à la tombée de la nuit alors que les adultes, attablés à la terrasse de la cahute, ont pu déguster vin chaud et chocolat chaud servis par nos bénévoles Roquettois, que nous remercions chaleureusement.

Nous renouvellerons l'expérience à partir du vendredi 25 novembre 2022, venez partager un moment de détente avec vos proches !

@ : [liliane.galy@mairie-roquettes.fr](mailto:liliane.galy@mairie-roquettes.fr)



## NOUVELLEMENT ARRIVÉ À ROQUETTES ?

Vous êtes arrivé(e) dans notre beau village ces derniers mois ?

La municipalité organise le 3 septembre 2022 à 11h00 à l'Espace Jean Ferrat une réunion d'accueil durant laquelle les élus présents seront heureux de partager quelques informations sur notre village et de répondre à vos questions. Pour faciliter l'organisation de cette rencontre, merci d'informer de votre présence en complétant le formulaire disponible sur <https://www.roquettes.fr/accueil-des-nouveaux-roquettois/> ou en envoyant un mail à [communication@mairie-roquettes.fr](mailto:communication@mairie-roquettes.fr).

Vous pourrez ensuite vous rendre au Forum des Associations qui se tiendra l'après-midi au Complexe sportif Dominique Prevost.

@ : [matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr](mailto:matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr)



PARTAGER & ÉCHANGER

## GUINGUETTE ESTIVALE

Nous vous avons promis durant la campagne vouloir favoriser les échanges et le partage en créant des lieux de convivialité.



LA ROQUETTE  
GUINGUETTE

DEPUIS 2022

La municipalité a œuvré en ce sens en réalisant un appel à manifestation publique pour la mise en place d'un lieu de restauration et de rafraîchissement estival au travers d'une convention d'une durée de 5 ans pour 3 mois par an.

C'est ainsi que la guinguette éphémère *La Roquette* vous accueillera à l'Esplanade des Pins durant tout l'été et jusqu'à fin septembre, 7 jours sur 7 dès la fin d'après-midi et jusqu'au soir.

Venez nombreux !

@ : [liliane.galy@mairie-roquettes.fr](mailto:liliane.galy@mairie-roquettes.fr)





## AMÉLIORATION DE NOTRE CADRE DE VIE

Les services techniques ont continué à améliorer notre beau village tout au long de l'année écoulée.

Ceci se retrouve par exemple dans l'ajout de certains mobiliers urbains, comme le banc installé devant les locaux de La Poste, ou encore les 7 bornes de déjection canine qui ont été installées (propriétaires canins, n'hésitez pas à les utiliser !), mais aussi par un travail appuyé sur les espaces verts.

Ce ne sont pas moins de 45 arbres qui ont été plantés depuis l'été 2021 et une action en faveur de la régénération des bois Lacanal et du gros bois a été menée : environ 200 jeunes pousses de chênes ont été protégées et tutorées afin de renouveler les arbres des bois naturellement.

@ : [philippe.dias@mairie-roquettes.fr](mailto:philippe.dias@mairie-roquettes.fr)



## LES JARDINS DE ROQUETTES

L'équipe municipale avait inscrit dans son programme la réalisation d'un potager partagé pour les Roquettois n'ayant pas la chance d'avoir un jardin. Le dimanche 3 avril 2022, « *Les Jardins de Roquettes* » ont été inaugurés, lieu que la municipalité souhaite participatif et convivial.

Cette belle idée a vu le jour grâce au travail collectif d'une vingtaine de futurs jardiniers, des élus en charge du projet (Nathalie Moreno déléguée au Développement Durable, en charge du projet, et Liliane Galy adjointe à la Culture et au Développement Durable), d'animateurs de l'association Partageons les Jardins (Alice Thouvenin et Alexandre Daussin), ainsi que l'implication des agents des services techniques de la commune.

Il a été décidé collectivement du nombre et de la superficie des parcelles, des différents équipements à envisager. Ce jardin sera un support pédagogique et d'animation sociale pour les différents acteurs du territoire.

À cette occasion, nous avons pu faire la connaissance de M. Alexis Durand, apiculteur amateur, qui souhaite intégrer des ruches pour apporter de la biodiversité et partager ses connaissances à de futurs apprentis apiculteurs.

L'association *Partageons les Jardins* cultive les liens autour du jardinage et la biodiversité, c'est pourquoi elle organisera régulièrement, au sein des jardins, des ateliers ouverts à tous les Roquettois le souhaiteront y participer.

@ : [nathalie.moreno@mairie-roquettes.fr](mailto:nathalie.moreno@mairie-roquettes.fr)



## TOILETTES PUBLIQUES AUTONOMES

Après l'installation des équipements de fitness en complément du parcours de santé, de l'aire de jeux pour les enfants, du théâtre de verdure et des Jardins de Roquettes récemment inaugurés, l'espace de verdure attenant à l'Esplanade des Pins continue son aménagement. La municipalité a procédé à la mise en place de Toilettes Publiques Autonomes (dites « sèches »).

Cet équipement fonctionne sans eau ni électricité et ne nécessite ni sciure, ni produits chimiques. Une maintenance facile et une garantie d'hygiène pour les usagers et le personnel d'entretien.

Ce dispositif permet une économie d'eau non négligeable, évite de polluer et respecte l'environnement.

@ : [nathalie.moreno@mairie-roquettes.fr](mailto:nathalie.moreno@mairie-roquettes.fr)

## SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

L'équipe municipal actuelle continue à soutenir le tissu associatif très actif dans notre commune.

Cela peut se faire de différentes façons : mise à disposition d'infrastructure communale, chauffage, éclairage, nettoyage, temps de travail des agents municipaux (administratif et technique) et également par l'octroi de subventions financières.

Ces sommes d'argent sont toujours proposées aux votes du conseil municipal.

Les répartitions réalisées dans le passé n'étaient pas explicables, plus basées sur des habitudes que sur des facteurs concrets alors qu'il nous semble important de pouvoir justifier chaque centime dépensé, car il s'agit là d'argent public.

C'est pourquoi nous avons commencé à mettre en place dès cette année, pour les associations sportives, une mécanique d'attribution de subvention qui se base sur des critères connus et quantifiables.

La remise d'un dossier complet, le nombre d'adhérents Roquettois, la participation à la dynamique du village (forum des associations, programme Terre de Jeux, organisation d'actions/événements pour le grand public), voilà à quelques-uns des critères retenus pour 2022.

Ceci est un exemple de procédure ancestrale, modifiée dans la concertation et la transparence, car mise en œuvre par un groupe de travail dédié (délibération n°2020-6-2 du conseil municipal du 10 septembre 2020), constitué de 7 élus (minorité et majorité confondues) et de 7 représentants des associations, que nous remercions pour leur implication et leur rigueur dans ces travaux.

À présent, toutes les associations sportives sont traitées d'une manière claire.

Cela entraîne et entrainera forcément des changements par rapport aux subventions quasi-récurrentes historiques, mais nous restons persuadés que le soutien financier municipal doit être équitable et justifiable, comme nous l'avions promis dans lors de la campagne.

@ : [marc.faure@mairie-roquettes.fr](mailto:marc.faure@mairie-roquettes.fr)



## FORUM DES ASSOCIATIONS

Les deux dernières éditions du traditionnel forum des associations nous ont amené à adapter le format en fonction des conditions sanitaires.

Cela a été l'occasion de prendre du recul et de s'interroger sur son organisation : quelle durée ? à quel moment ? où ? ... autant de questions qui méritaient un retour de tous les participants.

La majorité des associations présente au Forum a validé un retour à la normale.

Vous pouvez donc inscrire dans vos agendas pour les années à venir que le Forum des associations se déroulera chaque année de 14h à 17h le samedi du 1er week-end de septembre qui suivra la rentrée scolaire, au complexe Dominique Prevost.

Les associations vous y attendent nombreux le 3 septembre 2022 après-midi !

@ : [liliane.galy@mairie-roquettes.fr](mailto:liliane.galy@mairie-roquettes.fr)



## SUBVENTIONS 2022

Voici les subventions aux associations votées lors de la séance du conseil municipal du 12 avril 2022 (délibération n° 2022-2-4) :

### Culture :

- ARCEP (Association Roquettoise Culture Environnement et Patrimoine) : 400 €
- Comité des fêtes de Roquettes : 6 000 €
- Créations et loisirs : 200 €
- Foyer rural de Roquettes : 1 500 €
- Les baladins du Confluent (chorale) : 450 €

### Social :

- Club des jeunes anciens : 1 800 €
- Association Vert Soleil (épicerie sociale et solidaire) : 1 300 €
- Secours Catholique : 700 €
- Restaurants du cœur : 700 €
- Secours Populaire : 700 €

### Scolaire :

- Association sportive du collège Daniel Sorano de Pins-Justaret : 470 €

- Association sportive du lycée Jean-Pierre Vernant de Pins-Justaret : 220 €
- Association des parents d'élèves de Roquettes : 150 €
- Association jeunesse au plein air : 280 €
- La prévention routière : 100 €

### Sport :

- ACCA de Roquettes : 268 €
- Basket club : 3 757 €
- Boxing club : 549 €
- Cyclo club : 426 €
- Football Club de Roquettes : 3 872 €
- Gymnastique volontaire : 400 €
- Judo club : 2 709 €
- Pétanque Roquettoise : 1 240 €
- Roquettes Team Sansas (pêche) : 300 €
- Sporting club rugby : 3 357 €
- Temps Danse : 1 000 €
- Tennis Club : 3 334 €
- Vélo Club : 2 138 €

### Autre :

- ADAMA 31 (anciens maires de Haute-Garonne) : 40 €

@ : [liliane.galy@mairie-roquettes.fr](mailto:liliane.galy@mairie-roquettes.fr)



## MÉDIATHÈQUE : UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

Beaucoup de choses se sont passées à la Médiathèque Olympe de Gouges, où vous retrouverez toute la programmation culturelle. En voici certaines :

- L'intervention d'auteurs comme Hélène Montardre, autrice jeunesse ou bien Raphaël Drommelschlager, auteur BD, invité d'honneur dans le cadre d'Article en Bulles.
- Lire en fête, le 26 mars 2022, avec la collaboration des associations Lire et faire lire, KSK et Nature en Jeux ainsi qu'une équipe de bénévoles Roquettois. Les participants, enfants et adultes ont pu créer 45 tawashis, un hôtel à insectes et bien d'autres réalisations. Le travail des élémentaires a également été exposé.
- Des animations en direction des scolaires, de l'ALSH, du relais petite enfance, de la crèche Câlins Doudou, de la MAM (Maison Assistantes Maternelles), du CAJ et de l'Ehpad (pour ses carnets de mémoire animation offerte par la MD31).
- La 1<sup>ère</sup> braderie de livres, qui a été un succès et dont l'intégralité de la recette (693€) a été reversée au CCAS de Roquettes.
- L'évolution du site de la Médiathèque (<https://mediatheque.roquettes.fr>), dans lequel agenda, partenariats, catalogue, inscription et réservation sont simplifiés !

Merci aux lecteurs ayant donnés 173 livres à la médiathèque en 2021 !

Vous ne pouvez pas vous déplacer (ponctuellement ou non) pour emprunter des documents ? Un service de portage peut vous être proposé. Contactez-nous au 05 61 72 28 79

*Nouveauté : une table à langer est à votre disposition dans les sanitaires.*

@ : [liliane.galy@mairie-roquettes.fr](mailto:liliane.galy@mairie-roquettes.fr)



## LE BILAN CULTUREL DE CETTE ANNÉE

Le service culturel impulse et coordonne l'ensemble des équipements culturels municipaux autour de 4 objectifs :

1. **permettre** à chacun de découvrir et profiter d'une offre culturelle diversifiée,
2. **encourager** l'accès à la pratique artistique et culturelle,
3. **valoriser** l'identité de la commune, en contribuant à une meilleure connaissance du territoire et de son patrimoine,
4. **s'appuyer** sur les ressources et potentiels du village.

Avec **On Sort Ce Soir!** à l'Espace Jean Ferrat, nous avons pu découvrir : des concerts de jazz grâce à l'orchestre en résidence le **Muret Big Band, Jazz sur son 31**, des One Man/Woman Show, du théâtre pour un accès tarifaire de 5 euros pour les adultes et 3 euros pour le jeune public de moins de 16 ans.

D'autre part, le **Festiv'Roquettes**, sur le thème de l'Environnement cette année, nous a permis de découvrir de beaux films et documentaires durant le week-end cinéma, une splendide exposition Photo-Peinture, une marche « Eco » organisée par le CAJ (Centre d'Animation Jeunesse), avec plus de 75kg de déchets récoltés et l'inauguration des **Jardins de Roquettes**, nos jardins partagés. La prochaine saison abordera le thème du Handicap.

Un agenda trimestriel est édité et un agenda permanent est consultable sur notre site internet et l'application mobile communale avec les actions des différents acteurs (Médiathèque, l'École de Musique (SIVU) et toutes les associations culturelles).

Nous espérons vous voir nombreux pour participer et découvrir la future saison culturelle !

@ : [liliane.galy@mairie-roquettes.fr](mailto:liliane.galy@mairie-roquettes.fr)



## CENTRE ANIMATION JEUNESSE

Le CAJ de Roquettes, géré par Benjamin Sauvage, a proposé de nombreuses actions pour les jeunes durant ces 12 derniers mois. En voici quelques-unes :

Des **chantiers de jeunes** se sont tenus pendant les vacances scolaires. Encadrés par des animateurs, ils permettent d'effectuer des travaux d'aménagement, de rénovation des infrastructures communales avec pour contrepartie pour les jeunes de bénéficier d'une réduction pour les séjours ou pour régler des animations payantes.

- Oct. 2021 : réhabilitation du jardin et de l'hôtel à insectes et remise à neuf du compost utilisé par l'ensemble du personnel mairie.
- Fév. 2022 : découverte des métiers / réaménagement du centre jeune et création d'un nouveau studio de musique/peinture salle PC et salle de jeux.
- Avril 2022 : peinture des poteaux de l'école de Roquettes et sécurisation à chaque passage piéton / création d'un banc solidaire pour les enfants de l'école élémentaire.

Des **ateliers prévention**, autour de la prévention et de la confiance en soi. Cette année il est possible de citer un atelier sur le journalisme, un atelier avec deux rappers professionnels Roquettois où une chanson de rap a été écrite et enregistrée (bientôt, le clip vidéo !), 4 ateliers avec une spécialiste en sexologie, un atelier durant lequel une dizaine de BD ont été conçues et un atelier axé sur la prévention routière.

**Marche éco** : le 12 février, un peu plus de 60 participants ont ramassé 75kg de déchets dans notre commune lors d'une action organisée par les enfants du CAJ, assistés des Services Techniques municipaux, l'ARCEP et avec le soutien du Muretain Agglo.

**Fête de la musique** : le 18 juin, place Monséguir, s'est tenue une nouvelle édition de la fête de la musique accompagnée du feu de la St Jean.

**Séjour nautique** : séjour avec 12 jeunes du 2 au 6 mai avec au programme dragon boat, catamaran, paddle, tir à l'arc, baignades, etc.

Le prochain rendez-vous est un **séjour été**, du 25 au 29 juillet, avec au programme du surf et du paddle à Tarnos (12 places).

Tout cela n'est pas sans oublier les services habituels du CAJ comme **l'aide au devoir** (les jeudis de 16h30 à 18h30 en périodes scolaires), le **Relais Information Jeunesse 16-25 ans**, les **Promeneurs du net** (accompagnement des jeunes et des familles sur toutes problématiques jeunesse sur les réseaux) et toutes les **activités proposées toute l'année**.

Informations : <https://www.roquettes.fr/jeunesse/>

@ : [caj@mairie-roquettes.fr](mailto:caj@mairie-roquettes.fr)



## LE CCAS AGIT POUR LES JEUNES



Le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'emploi et la formations des jeunes.

Le BAFA permet d'encadrer les enfants sur des périodes périscolaires dans des structures d'accueil comme les ALAE, ALSH ou bien même les colonies de vacances.

C'est ainsi que le CCAS de la commune remet en place 2 des dispositifs qui étaient en sommeil depuis quelques années.

Ces aides « Bourse au Permis de Conduire B Citoyen » et « BAFA Citoyen » offrent la possibilité à de jeunes Roquettois (4 par dispositifs) de 17 ans à 26 ans de se voir financer, sous conditions de ressources, une de ces formations en échange d'une activité bénévole au sein d'une structure de la commune : ALAE, ALSH, CAJ, Services Techniques.

Pour prétendre à un de ces dispositifs ou demander plus d'informations, il suffit de prendre contact avec Magali VERHAEGHE, élue et membre du CCAS ou Benjamin SAUVAGE, responsable du Centre d'Animation Jeunesse ([caj@mairie-roquettes.fr](mailto:caj@mairie-roquettes.fr)).

@ : [magali.verhaeghe@mairie-roquettes.fr](mailto:magali.verhaeghe@mairie-roquettes.fr)





# BUDGET 2022



**INVESTISSEMENT : 3 440 358 €**  
**FONCTIONNEMENT : 4 914 407 €**



**STABILITÉ FISCALE - PAS D'AUGMENTATION  
DES TAUX LIÉS À LA COMMUNE**



**LES PRINCIPALES NOUVELLES ACTIONS  
AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**



## Urbanisme

**1**

- Etudes de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec un accompagnement pour une concertation renforcée.

## Voirie & réseaux

**2**

- Acquisition de barrières et de feux pédagogiques.
- Extension du réseau d'eaux pluviales.

## Espace public

**3**

- Aménagement d'espaces publics, aires de jeux.
- Achat d'une balayeuse et d'une tondeuse.
- Augmentation du nombre de défibrillateurs.

## Patrimoine

**4**

- Etude pour le réaménagement du centre socio culturel F. Mitterrand.
- Acquisition du terrain jouxtant l'église.
- Rénovation du hall d'accueil de la mairie.

## Culture

**5**

- Vitrification de la scène et acquisition mobilier pour l'Espace Jean Ferrat.
- Installation d'un vidéoprojecteur à l'Espace Jean Ferrat.

## Education & jeunesse

**6**

- Etudes de rénovation du groupe scolaire.
- Acquisition de matériel et mobilier écoles.
- Climatisation du CAJ.

## Sport

**7**

- Création de puits pour l'arrosage des stades.
- Remplacement du chauffe-eau au stade du Moulin.
- Éclairage du Stade du Moulin.

## REFINANCEMENT DE LA DETTE

À notre arrivée au conseil municipal nous avons constaté une situation de l'endettement préoccupante malgré une bonne trésorerie. Pour une raison inexplicable, la dette de la commune n'avait fait l'objet d'aucun réaménagement ni renégociation depuis au moins 2013.

À l'heure où les taux d'intérêts étaient particulièrement bas, cette situation ne pouvait pas durer.

Une étude de notre dette nous a amené à nous orienter vers un refinancement plutôt qu'une renégociation de nos emprunts les plus chers.

Dès la fin de l'année 2020, une consultation auprès de dix banques a été lancée. Notre choix s'est porté sur l'offre de l'Agence France Locale, organisme créé en 2013, spécialisé dans le financement de projets des collectivités locales.

Le refinancement s'est traduit par un nouvel emprunt de 2 millions d'euros sur 20 ans au taux fixe de 0,85 %, ayant permis le remboursement par anticipation des deux plus gros emprunts que détenait la commune au 31 décembre 2020 (évitant ainsi les intérêts associés).

Puisque gérer, c'est aussi prévoir, nous avons saisi l'occasion de ce taux attractif pour contracter un emprunt supplémentaire de 500.000€, en anticipation du financement des investissements à venir (et pour lesquels il aurait fallu emprunter).

Ces sujets ont été au cœur des débats du conseil municipal du 17 juin 2021.

Les taux ayant plus que doublés depuis, cela confirme que ces décisions sont favorables aux finances de la commune.

Le montant des intérêts remboursés en 2022 représente environ un tiers de ceux payés ces dernières années.

Dans un souci de gestion active de notre dette, nous resterons bien sûr vigilants aux futures évolutions des taux et nous n'hésiterons pas à renégocier nos emprunts si nécessaire.

@ : [pierre.serougne@mairie-roquettes.fr](mailto:pierre.serougne@mairie-roquettes.fr)



## TAXE FONCIÈRE SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Les collectivités étaient autorisées à supprimer cette exonération sur la part communale, ce que la Commune de Roquettes avait fait par une délibération du 22 septembre 2010.

A compter de 2021, à la suite du transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie aux communes, ce dispositif ne fonctionne plus.

Le conseil municipal a donc décidé, lors de sa séance du 23 septembre 2021 (décision n° 2021-6-4), de voter une exonération de 40% de la base imposable de la taxe foncière durant les deux premières années sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction ou reconstructions en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il s'agit donc d'un geste d'allègement de l'imposition pour les personnes qui y seraient assujetties.

Pendant les deux premières années, le propriétaire ne sera donc assujéti à la taxe foncière sur les propriétés bâties que sur 60% de la valeur foncière de son bien (contre 100% auparavant).

@ : [pierre.serougne@mairie-roquettes.fr](mailto:pierre.serougne@mairie-roquettes.fr)





## DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ROQUETTOISE

Le Maire a convié à une rencontre avec des élus les entrepreneurs Roquettois dans le courant du troisième trimestre 2021, afin de nous présenter et échanger.

Les discussions ont été menées au fil des commentaires, remarques et questions des différents acteurs. L'idée d'un annuaire papier des entrepreneurs Roquettois a à un moment émergé et promesse a été prise de lui donner vie.

C'est ainsi que chaque foyer du village s'est vu remettre un tel annuaire\*, référencant 119 entrepreneurs installés sur Roquettes (dont 29 professionnels de santé).

Qui eut cru que nous avions autant d'entreprises sur notre commune !?

Nous avons aussi pris une décision en faveur des entrepreneurs individuels travaillant à leur domicile. Il leur est désormais possible de louer à l'heure et à un coût modeste la salle de réunion qui se trouve à l'Espace Jean Ferrat. Ceci permettra à ceux qui le souhaitent de disposer de manière ponctuelle d'un tiers lieu pour, par exemple, accueillir des clients ou bien créer un environnement stimulant de coworking (en louant à plusieurs la salle en même temps). Intéressé(e) ? Merci de contacter l'accueil de la Mairie.

*\* cet annuaire est une extraction faite début avril des informations présentes sur le site internet de la commune (section « Annuaire »). L'annuaire en ligne étant évolutif, il contiendra toujours les informations les plus à jour.*

@ : [pierre.serougne@mairie-roquettes.fr](mailto:pierre.serougne@mairie-roquettes.fr)



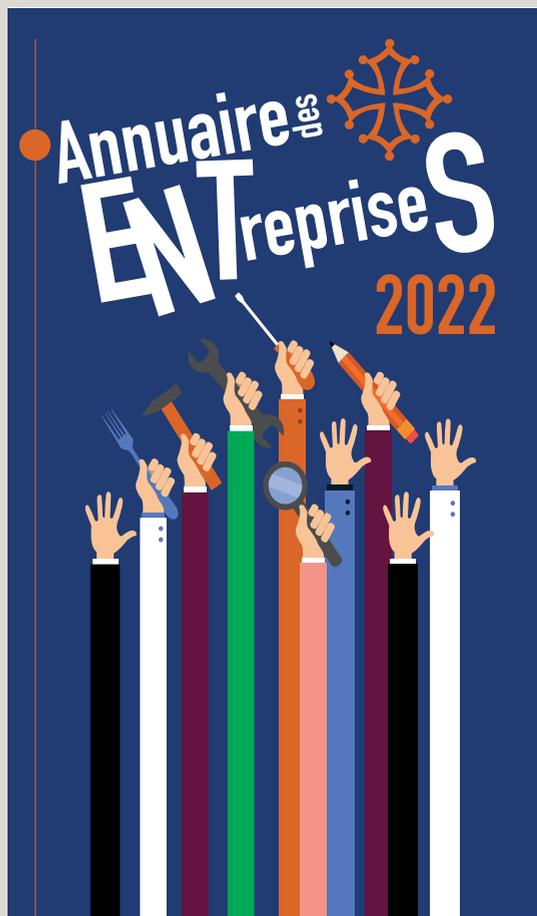
## BÂTIMENTS EX-UTILE

Il y a un an, nous vous informions que les permis de construire des immeubles qui devaient remplacer l'ancien centre commercial Utile (à la jonction de l'Avenue des Pyrénées et de la Rue Colette Besson), avaient été annulés et que, racheté par des investisseurs, le bâtiment allait être réhabilité avec pour projet l'installation de nouveaux commerces de proximité.

La municipalité a accompagné ce projet, non seulement en accordant le permis de construire, mais aussi en autorisant l'aménagement de places de parking à destination des clients sur une parcelle attenante, appartenant au domaine privé de la commune (décision n° 2021-6-3 du conseil municipal du 23 septembre 2021).

Comme vous avez pu le constater, les travaux avancent et les premiers professionnels s'installent.

@ : [philippe.dias@mairie-roquettes.fr](mailto:philippe.dias@mairie-roquettes.fr)



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'année passée a permis d'engager certaines actions sur la sécurité routière. D'autres suivront.

1• Des signalements de comportement dangereux nous ont été reportés par les riverains concernant les rues du Pastel et du champ du moulin.

Des relevés de vitesse ont été réalisés, constatant des vitesses au-delà du raisonnable pour le secteur. Un aménagement de sécurité et d'un stop ont été réalisés pour mener une phase de test qui, après ajustement afin d'améliorer le projet par la pratique, sera pérennisé.

2• Les marquages cycles au sol de la Rue Clément Ader étaient peu visibles, ou manquaient par endroit, semant le doute sur le cheminement à suivre.

Pour pallier ces constats, des marquages de transition au sol plus explicites ont été réalisés à destination des cyclistes et des piétons.

@ : [philippe.dias@mairie-roquettes.fr](mailto:philippe.dias@mairie-roquettes.fr)



## PLU : LES DERNIERS PROGRÈS

Les actions dans le cadre de la révision du PLU avancent.

Lors du conseil municipal du 23 septembre 2021, deux étapes importantes ont été franchies : tout d'abord, un débat sur les orientations du PADD a été mené (délibération n°2021-6-1), une commission municipale temporaire de révision du PLU a été constituée (délibération n°2021-6-2). La construction de l'ensemble de l'architecture du dossier est en cours.

Les documents relatifs à la 2ème révision du PLU sont consultables en Mairie et sur le site internet à la page <https://www.roquettes.fr/revision-du-plu/> (menu Vie Municipale / Urbanisme / Révision en cours du PLU).

Un registre d'observations est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

@ : [philippe.dias@mairie-roquettes.fr](mailto:philippe.dias@mairie-roquettes.fr)

## GUICHET NUMÉRIQUE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes peuvent être saisies par voie électronique à l'occasion d'une demande relative au droit des sols, les communes de plus de 3500 habitants, devant en complément procéder à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Pour répondre à ces exigences et permettre de réaliser les procédures en ligne de manière simple et rapide, la municipalité lance son Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), afin de recevoir vos demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de démolir, déclarations d'aliéner.

Ce GNAU est accessible depuis un ordinateur à l'adresse <https://urbanisme.roquettes.fr/>.

Si vous n'avez aucune possibilité de procéder par voie numérique, le dépôt d'une demande d'urbanisme en format papier reste possible.

@ : [matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr](mailto:matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr)





## PARKING DU GROUPE SCOLAIRE : DÉPOSE MINUTE

À la demande des parents d'élèves et afin de sécuriser la dépose des enfants à l'école primaire un essai d'un dépose minute provisoire a été mis en place vers la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Les retours ayant été positifs, le dispositif a été pérennisée.

@ : [philippe.dias@mairie-roquettes.fr](mailto:philippe.dias@mairie-roquettes.fr)



## TÉLÉCOMMUNICATIONS

Free Mobile devait répondre à une obligation de meilleure couverture télécom de Roquettes et s'est rapproché de la municipalité afin d'étudier si un espace sur des terrains communaux était exploitable à cette fin.

Le projet de remplacer un pylône d'éclairage existant du terrain synthétique de football au stade du Champs du Moulin par un pylône télécom sur lequel est remis en place l'éclairage a été évoqué. Il s'agit d'une pratique courante autour des stades sportifs.

Après de nombreuses négociations, un accord a été trouvé. Le bail d'implantation locative a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 16 décembre 2021 (délibération n°2021-8-4) et accorde la location d'une surface au sol de 35m2 en échange d'un loyer annuel de 10000€ pendant 12 ans. En plus d'améliorer le service mobile des Roquettois clients de cet opérateur, cette rentrée financière annuelle jouera favorablement dans les finances de la commune qui fait face à une augmentation permanente des coûts des infrastructures mises à disposition.

@ : [matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr](mailto:matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr)

## LA VALSE DES PANNEAUX

Vous avez sûrement vu depuis fin juillet 2021 les deux panneaux d'information couleur proche des écoles et du centre commercial du Château.

Ils sont un relai synthétique efficace des informations et événements : si vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la commune où l'information complète vous sera accessible.

Ces panneaux se sont aussi avérés utiles lors de situations d'alerte, en particulier lors de la crue du 10 janvier 2022, où un affichage permanent de préalerte a pu y être diffusé. Pour rester dans le thème des panneaux, vous êtes-vous rendu compte que d'autres actions ont été menées afin de rendre l'espace public plus agréable ?

- trois horribles panneaux publicitaires (appelés « sucettes ») ont été supprimés des zones piétonnes de Roquettes à la suite de la résiliation d'un bail qui autorisait une entreprise de publicité à les exploiter sans plus aucune contrepartie pour la commune.

- les vieux panneaux d'expressions publiques délabrés et rouillés, ont été changés pour une facture d'environ 3750€ HT, subventionné à hauteur de 40% par le département. Au-delà de l'aspect esthétique amélioré, il remet en place un panneau qui avait été supprimé (et jamais réinstallé) lors de la création de la piste cyclable aux abords de l'école.

@ : [matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr](mailto:matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr)



## CONSEILLER NUMÉRIQUE



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**  
France  
services



Nous avons promis la mise en place d'un service d'aide aux démarches administratives. Ces dernières étant de plus en plus numérisées, elles posent des difficultés aux usagers en rupture numérique, nécessitant d'aller au-delà du projet initial.

Le plan France Relance a permis de mettre en place un service de conseiller numérique pour les citoyens (délibération n°2021-8-2 du conseil municipal du 16 décembre 2021). Subventionné en quasi-totalité par l'État pendant une durée de deux ans, le reste à charge pour la commune est minime.

L'enjeu est de faire en sorte que chacun puisse disposer d'un usage conscient, maîtrisé et autonome des outils numériques en utilisant une pédagogie adaptée à chaque situation (ateliers de groupes et sessions individuelles d'accompagnement aux démarches).

Il convient de noter que la disponibilité de ce service est le résultat d'un effort conjoint des villes de Pins-Justaret, Saubens et Roquettes. Ceci va dans le sens de la mutualisation des services avec les communes du bassin de vie souhaité lors de la campagne électorale

Jennifer de Latour, conseillère numérique, accueille les Roquettois qui en font la demande, les lundis et mercredis. Pour bénéficier de ce service gratuit, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie (sur place ou au 05.61.72.84.80).

@ : [matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr](mailto:matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr)



NUMÉRIQUE

## L'APPLICATION MOBILE : UN OUTIL PRÉCIEUX

Pensez à mettre à jour l'application mobile communale sur votre téléphone/tablette ou à l'installer (cherchez « Roquettes » sur le store de votre appareil) et pensez à activer les notifications !

En complément de vous informer, son système de notifications s'est révélé utile lors des coupures d'eaux intervenues en mars ainsi que pour alerter la population lors de la crue de la Garonne début janvier. Elle est donc aussi à voir comme un moyen d'alerte et de sécurité !

@ : [matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr](mailto:matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr)



## ÉCOLES ET MÉDIATHÈQUE : DE NOUVEAUX MOYENS NUMÉRIQUES

Les moyens numériques des écoles et de la médiathèque sont vieillissants. Un renouvellement du parc est en cours.

La médiathèque se voit équipée de 4 nouveaux ordinateurs permettant l'organisation d'ateliers numériques avec les écoles ou bien de faire un prêt pour un usage dans ses locaux.

Pour l'école élémentaire, la commune a su saisir une opportunité au travers du Plan de Relance Éducation du gouvernement. Dans l'immédiat, 12 ordinateurs et 2 vidéoprojecteurs interactifs ont été acquis pour faciliter les enseignements. Ces équipements bénéficient d'une subvention par l'État à hauteur de 70%.

@ : [matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr](mailto:matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr)





## FIN DE LA PUBLICATION PAPIER DES ACTES COMMUNAUX



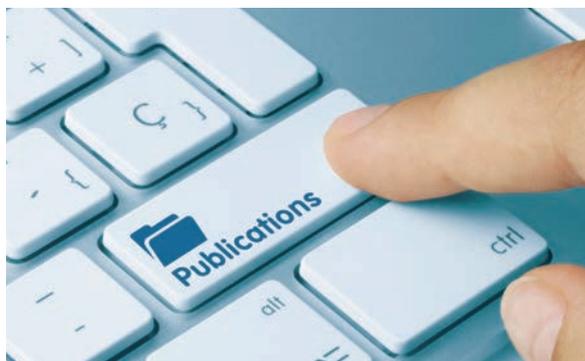
Jusqu'à maintenant, un affichage papier des actes communaux était obligatoire en mairie. Il pouvait être accompagné d'une diffusion numérique.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, de nouvelles règles (article R2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) imposent à toutes les communes de plus de 3500 habitants que la publication des actes communaux (autres qu'individuels) soit réalisée de manière numérique.

Le site internet de la commune mis en service début 2021 a été conçu pour anticiper un tel besoin. Ces actes sont accessibles sur la page <https://www.roquettes.fr/informations-legales/> (menu Vie Municipale / Informations Légales).

Pour les administrés n'ayant pas internet, un moyen numérique est disponible en Mairie pour accéder à ces informations. Il reste à tout moment possible de demander à l'accueil de la mairie l'impression papier d'un acte.

@ : [matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr](mailto:matthieu.sevestre@mairie-roquettes.fr)



## UNE CRUE HISTORIQUE PLEINE D'ENSEIGNEMENTS

Du 10 janvier 2022 18h00, jusqu'à 4h30 la nuit suivante, nous avons vécu une crue historique de la Garonne.

Pour la première fois, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été déclenché, avec la mise en place d'une cellule de veille permanente, les préparatifs d'évacuation et d'accueil de population et une préalerte publique (panneaux d'information, médias numériques et notifications via l'application mobile). Ces opérations ont été menées avec efficacité par les services municipaux et les élus impliqués.

L'eau a monté à 5,12m (3<sup>e</sup> plus grande crue à Roquettes), sans finalement atteindre le seuil critique qui aurait nécessité une évacuation des quartiers les plus proches du fleuve.

Dans un but d'amélioration continue, certains ajustements vont être apportés aux procédures du PCS afin d'intégrer le retour d'expérience que cet événement a permis.

Une plaque a été installée pour marquer cette nouvelle référence sur l'échelle de hauteur de la Garonne (à proximité du boulodrome).

@ : [michel.capdecomme@mairie-roquettes.fr](mailto:michel.capdecomme@mairie-roquettes.fr)



## INTERVIEW DES BIBLIOTHÉCAIRES DE VOTRE MÉDIATHÈQUE

### Quelles sont vos actions auprès du public ?

**Alexis :** Nous nous adaptons à la demande des lecteurs et nous veillons à l'équilibre de la collection afin que chacun trouve son bonheur. Nous tenons à la convivialité au sein de la médiathèque et au respect mutuel des usagers.

**Sandrine :** Nous recevons tous les publics de la petite enfance aux séniors. 15 classes participent à nos animations de même que l'EHPAD. Il nous faut adapter les collections à tous les publics. Nous menons aussi des actions hors les murs.

### Comment vous êtes-vous adaptés durant la période Covid ?

**A. :** C'était une période difficile durant laquelle nous avons eu du mal à maintenir un lien avec nos lecteurs. C'est la raison pour laquelle nous avons peu fermé (uniquement lors du premier confinement).

**S. :** Pour les autres confinements, nous avons continué le prêt, mais en « drive » en nous adaptant aux protocoles successifs. Certains lecteurs ont eu du mal avec l'ancien catalogue en ligne. Des sélections selon leur goût leur avaient été proposées. On a eu de bons retours.

### Comment apportez-vous des nouveautés à la médiathèque ?

**S. :** La médiathèque départementale (MD31) nous permet d'emprunter près de 2500 documents chaque année. Nous nous organisons de manière à proposer des nouveautés en continu. Nous faisons des acquisitions en rapport avec l'actualité, les événements nationaux comme le Printemps des poètes, les journées du patrimoine... ou Octobre rose. Les suggestions des lecteurs, les livres présentés au café littéraire, les dons participent à la constitution de nos collections.

**A. :** On essaye d'être très réactifs, on a une veille pour sélectionner les documents. On suit aussi les événements locaux comme le forum des associations ou Festiv'Roquettes.

### Au-delà de proposer votre fonds à la médiathèque, quelles sont vos autres activités ?

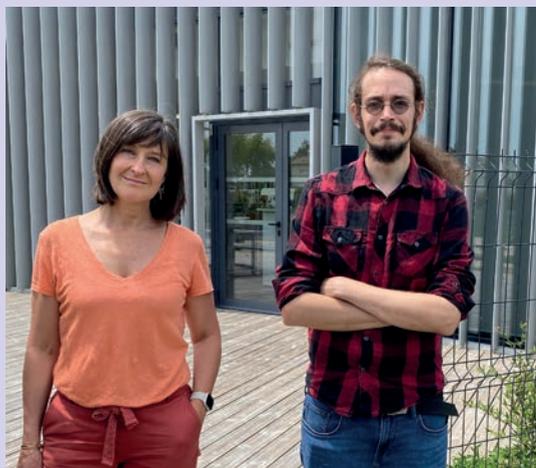
**S. :** Les activités sont variées : nous proposons des expositions, des tapis de lecture, des valises pop-up empruntés à la médiathèque départementale. Nous organisons des rencontres auteurs, des ateliers, des lectures avec l'association Lire et faire lire ... Nous mettons également à disposition des ordinateurs, des jeux de société. Une table à langer vient d'être installée.

### Souhaitez-vous faire découvrir aux Roquettoises et Roquettois une face de votre métier ?

Au-delà de la programmation culturelle de la médiathèque et de sa communication, il y a le cycle du livre. En effet, avant d'arriver sur les étagères, plusieurs actions sont nécessaires : repérer, commander, puis vérifier le document. Nous intégrons ses données dans le catalogue et on le classe pour le retrouver facilement. Enfin, il faut l'équiper c'est-à-dire le couvrir... La presse suit un traitement similaire. Avec les dernières commandes, plus de 350 documents vont emprunter ce circuit.

### Le mot de la fin ?

La médiathèque est ouverte à tout le Muretain Agglo, l'inscription est gratuite. N'hésitez pas à venir profiter du jardin de lecture avec les beaux jours !



### INFORMATIONS MÉDIATHÈQUE :

#### Horaires :

- Lundi : fermé
- Mardi : 15h30-18h30
- Mercredi : 10h-18h30
- Jeudi : fermé
- Vendredi : 15h30-18h30
- Samedi : 10h-13h et 14h-17h

Tel : 05 61 72 28 79

Mail : [mediatheque@mairie-roquettes.fr](mailto:mediatheque@mairie-roquettes.fr)

Site : <https://mediatheque.roquettes.fr/>



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :

- GONZALEZ Tao, le 30 novembre 2021.
- TAPHANEL Mélissa, le 17 janvier 2022.
- HYGONENQ GIROUSSE Mayol, le 19 février 2022.
- BOUTONNET Matéo, le 08 mars 2022.

### DECES :

- ROUANET Jacques, le 13 décembre 2021.
- RAUNIER Claude, le 05 mars 2022.



**La fête foraine est un évènement important dans le cœur de très nombreux Roquettois. Elle a de nouveau connu un beau succès public.**

Mais saviez-vous qu'elle s'est tenue cette année dans un **nouveau cadre de fonctionnement, basé sur un partenariat avec les forains**, apportant sérénité et organisation sur des points historiquement sujets à certaines frictions ?

Afin de couper court à la désinformation qui a pu exister autour de sa tenue, orchestrée par certains élus dans un regrettable but d'exploitation politique, voici le déroulé des évènements ayant permis d'y aboutir.

Une fois qu'il a été confirmé que la COVID ne serait pas une contrainte pour la tenue de l'évènement, un premier constat a été fait : organiser la fête foraine en suivant une procédure identique au passé (qui s'étalait sur plusieurs mois) entraînait un problème d'agenda avec les dates habituelles de la fête.

Ceci a pu lever certains questionnements, suscitant des incertitudes pour les acteurs impliqués dans l'organisation de cette fête, alimentant quelques rumeurs d'annulation, mais il n'y a jamais eu de décision ferme et définitive de l'annuler pour l'année 2022, les élus impliqués souhaitant trouver une solution.

Lors du Conseil Municipal du 12 avril 2022, il a d'ailleurs été précisé par le Maire que la fête foraine « ne sera pas organisée [...] dans les conditions telles qu'elle l'était » et que la municipalité était en contact avec les forains.

En effet, **pour la première fois et à l'initiative de la municipalité, des discussions autour d'une table ont été menées avec des représentants des forains.**

Partant dans l'idée initiale de trouver une date alternative en 2022, une approche différente et nouvelle a été suivie, **aboutissant à un partenariat d'organisation** avec les forains, permettant la tenue de la fête sur les dates habituelles. Ce moment a aussi été l'occasion d'évoquer certaines difficultés rencontrées auparavant et **il a été convenu de règles de fonctionnement qui vont simplifier les relations.**

Ce temps d'échanges a **permis d'établir des bases saines d'organisation pour l'avenir.**

Comme il s'agissait d'une première, nous convenons que certains aspects de la fête peuvent être améliorés. Ils seront revus afin de rendre les moments de plaisir qu'elle procure, en famille ou entre amis, encore meilleurs.

À l'année prochaine !

Vivons Roquettes Ensemble



À l'issue de cette deuxième année de mandature, nous venons partager avec vous nos observations quant à l'action municipale.

**Nous avons déploré** les départs de l'adjointe à la jeunesse & à l'éducation et de la déléguée à l'Autonomie & à la Santé ainsi que les perturbations liées à la révocation du premier adjoint de ses fonctions. Nous veillerons à ce que la répartition qui en a découlée ne soit pas préjudiciable au fonctionnement communal.

**Nous formons le vœu** que les indemnités de fonctions des élus soient reconsidérées lors du prochain vote du budget afin de valoriser celles dévolues aux délégués que nous considérons trop faibles.

**Nous avons participé** aux nombreux groupes de travail en respect de l'engagement pris, lors de notre investiture, d'œuvrer pour le bien commun.

**Nous avons activement contribué** à défendre vos intérêts grâce à l'investissement quotidien de notre colistière dans sa mission de référente handicaps.

**Nous regrettons** l'attitude systématiquement réfractaire du premier groupe minoritaire.

**Nous attendons** avec impatience la signature de la charte Anticor visant à garantir une pratique politique et démocratique vertueuse.

**Nous appuyerons** toute démarche visant à améliorer votre cadre de vie ou votre environnement.

*Ce groupe n'a pas communiqué de tribune libre.*